

Développez

*La Matapédia*

GREFFE

25 OCT. 2005

RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
MONTREAL

Me Véronique Dubois  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800, Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET: Appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution  
R-3589-2005

Madame,

Dans le cadre du projet de règlement sur le second bloc d'énergie éolienne, le Comité de travail sur le développement éolien de La Matapédia a déposé un mémoire au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. À la lecture de la grille de pondération sous approbation actuellement, il est de notre devoir de vous mentionner certains constats, et particulièrement, quant à l'apport du projet au développement économique des communautés locales.

Quoique mentionné dans le projet de règlement, la grille de pondération ne donne aucun mérite pour un promoteur afin de faire en sorte que les critères sociaux et les retombées locales soient partie prenante du projet déposé. En d'autres mots, le cadre actuel n'intègre pas les coûts sociaux dans le coût de production et les entreprises n'ont pas intérêt à les inclure. Le résultat étant que le cadre ne permet pas une allocation optimale des ressources. À ce sujet, je vous invite à lire un avis d'expert "Le développement durable" émis par Alain Webster de l'Université de Sherbrooke dans le cadre des consultations sur la sécurité et l'avenir énergétique du Québec.

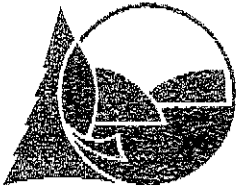
Comparativement à la grille d'évaluation du premier appel d'offres, Hydro-Québec accorde beaucoup plus d'importance encore au prix de l'électricité soit 45 points au lieu de 35 points. Aussi, un minimum 6 points peut être accordé à l'égard des compensations versées localement et de l'appui des élus, cependant on ne considère pas les retombées locales dans leur ensemble, mais seulement certains critères spécifiques. Que fait-on de l'acceptabilité sociale du projet, de la qualité du partenariat établi avec la collectivité et du contenu local des projets? Nous ne savons pas encore quels seront les impacts réels de ce développement sur le territoire québécois, mais il est clair par le contenu de cette grille que les retombées de l'éolien au développement des communautés locales ne seront pas au rendez-vous.

Comme il est de votre mission d'assurer la conciliation entre l'intérêt public et l'intérêt du distributeur, nous comptons sur votre jugement afin que le libellé de l'appel d'offres offre plus d'équité.

Je vous remercie de l'intérêt porté à notre demande et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

  
Nellie Bouchard  
Pour le Comité de travail sur le développement éolien de La Matapédia

P.J. Mémoire - Projet de règlement - Second bloc d'énergie éolienne  
C.C. Monsieur Yves Fréchette, Affaires juridiques, Hydro-Québec



Municipalité régionale de comté de  
**La Matapédia**

123, RUE DESBIENS - AMQUI (QUÉBEC) G5J 3P9  
TÉL. : (418) 629-2053 • TÉLÉC. : (418) 629-3195  
mrcmatap@quebecetel.com

Amqui, le 22 septembre 2005

Monsieur Mario Bouchard  
Sous-ministre associé à l'Énergie et aux Mines  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
5700, 4<sup>e</sup> avenue Ouest, bureau B 401  
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Objet : Dépôt d'un mémoire - Projet de règlement sur le second bloc d'énergie éolienne

Monsieur,

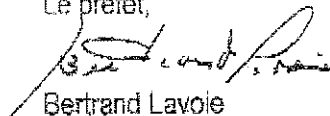
Depuis le printemps 2005, la MRC de La Matapédia, en collaboration avec le CLD, a mis en place un comité de travail sur le développement éolien. Composé de représentants de différents secteurs : la forêt, l'agriculture, le récréo-touristique, le développement socio-économique et les municipalités, le comité a le mandat d'informer, d'évaluer et d'émettre des recommandations à l'égard du développement éolien dans La Matapédia.

Le dépôt de ce mémoire s'inscrit dans le mandat global du comité. Plusieurs actions sont à venir telles la tenue d'une assemblée publique d'information et la mise en place d'une société de développement éolien pour La Matapédia. Le comité a accompli un travail considérable depuis sa mise en place le 7 juin 2005. La complicité de consultants spécialisés a permis d'obtenir une information plus neutre, et l'affectation d'une chargée de projet permet de mieux coordonner les travaux du comité.

Les gens de tous les secteurs ont été consultés sur le projet de règlement. Lors de sa réunion tenue le 20 septembre, le comité a adopté à l'unanimité le mémoire que l'on vous soumet aujourd'hui. Fruit d'un processus de concertation, je vous invite à prendre connaissance et à porter une attention particulière aux recommandations de La Matapédia eu égard au développement éolien.

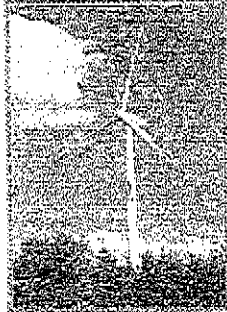
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux

Le préfet,



Bertrand Lavoie

p.j. Mémoire "Projet de règlement sur le second bloc d'énergie éolienne »



Projet de règlement  
Second bloc d'énergie éolienne

MÉMOIRE

Présenté à :

Monsieur Mario Bouchard,  
Sous-ministre associé à l'Énergie et aux Mines  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Par le :

Comité de travail sur le développement éolien  
de

*La Compétition*

Amqui, le 22 septembre 2005



*Le développement éolien  
dans  
La Matapédia*

**Projet de règlement - Second bloc d'énergie éolienne**

**MÉMOIRE**

---

Note: Ce document est le fruit de la réflexion du Comité de travail sur le développement éolien dans La Matapédia. Mis en place le 7 juin 2005 par la MRC de La Matapédia, en collaboration avec le CLD, le comité a le mandat d'informer, évaluer et émettre des recommandations sur le développement éolien en cours ou à venir sur le territoire matapédien.

Le dépôt de ce mémoire s'inscrit à l'intérieur de la démarche globale entamée par le milieu matapédien. Réalisé par Nellie Bouchard, avec la précieuse collaboration du comité, adopté à l'unanimité lors de la réunion tenue le 20 septembre 2005.

Et la complicité de Bertrand B. Leblanc, auteur matapédien, pour l'écriture d'un prologue et quelques mentions d'histoire.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec:

**Nellie Bouchard**  
Chargée de projet - Éolien



Tél: (418) 629- 4212  
Fax: (418) 629- 5530  
[nellie.cldmat@globetrotter.net](mailto:nellie.cldmat@globetrotter.net)

## Prologue

*Ce projet de développement éolien, mis de l'avant par la MRC de La Matapédia, s'inscrit parfaitement dans la tradition matapédiennne qui, depuis bientôt un siècle a été, modestement mais factuellement, à l'avant-garde du développement énergétique québécois.*

*En effet, dès 1912, Jules-André Brillant, conseillé par le curé Nazaire Caron qui, avant ses études théologiques, avait obtenu un diplôme d'ingénieur civil, harnachait la rivière Matapédia à l'extrémité est d'Amqui pour éclairer son village. Le surplus d'énergie généré par la petite centrale permettait d'éclairer également le Lac-au-Saumon, Saint-Léon-le-Grand et Val-Brillant. C'était l'embryon de la future Cie de Pouvoir du Bas-saint-Laurent que Brillant créera une décennie plus tard en obtenant de madame Reford un bail pour l'utilisation de la rivière Mitis. Cette firme fournira l'électricité à la Gaspésie, au Bas-Saint-Laurent et à la partie Nord du Nouveau-Brunswick, jusqu'à son expropriation par le gouvernement de Jean Lesage.*

*Pendant ce temps, c'est le cas de le dire, le Québec rural (entendre les rangs des paroisses québécoises) était dans la grande noirceur et s'éclairait à la lampe Aladin. En fait, moins de 20 pour 100 des fermes ont l'électricité. C'est alors qu'Albert Rioux, agronome originaire de Sayabec, ancien président de l'Union Catholique des Cultivateurs du Québec et sous-ministre de l'agriculture dans le cabinet Duplessis rédige, avec Édouard Asselin et Éméry Beaulieu, la loi d'électrification rurale. À la mort de Duplessis, 97 pour cent des fermes québécoises jouissent de l'électricité mise en place grâce à la formule coopérative préconisée par Albert Rioux.*

*La Matapédia, aussi éloignée soit-elle des grands centres décisionnels, et, peut-être, à cause même de son éloignement, n'a jamais manqué de visionnaires qui ont su réaliser leurs rêves. Aujourd'hui, l'occasion se présente, une fois encore, de les trouver et surtout, de leur faire confiance.*

*La spirale ascensionnelle des coûts du pétrole sujette aux aléas de la politique, du terrorisme et des cataclysmes naturels ; la rareté appréhendée et l'épuisement inexorable des gisements pétroliers ; l'émergence de pays consommateurs insatiables tels la Chine et les Indes ; la pollution atmosphérique consternante que ce phénomène entraîne, bref, la nécessité comme le bon sens exigent que l'on cherche et que l'on trouve des énergies alternatives propres.*

*De là l'émergence de l'intérêt portée à l'énergie éolienne boudée, il n'y a pas si longtemps encore, par l'Hydro-Québec elle-même qui la voyait comme une nuisance dans la réalisation de ses grands projets. Pourtant, un pays comme le Danemark, pour ne citer que lui, explorait et exploitait ce potentiel en convergence étroite avec, non pas seulement ce qu'il est convenu d'appeler le secteur privé, mais avec les composantes même de ce secteur, c'est-à-dire, chaque citoyen intéressé à apporter sa contribution au développement de cette technologie nouvelle et à en profiter au premier titre.*

*Il est donc à souhaiter que l'État, dont c'est l'intérêt égoïste, puisque chaque kilowatt ainsi épargné sur sa production massive pourra être mis en marché ailleurs, encourage et soutienne activement tous les projets pertinents qui lui seront soumis par les régions. Et qu'il veille assidûment à ce que les retombées ne soient pas charriées par le vent dans les poches des promoteurs étrangers à la région, donc forcément tentés de se désintéresser du développement durable de ces zones grises qui, si elles ne sont pas soutenues adéquatement continueront d'être des boulets que la collectivité québécoise traîne péniblement, plutôt que des partenaires actifs qui enrichissent l'héritage commun.*

Bertrand B. Leblanc

<b>Tables des matières</b> .....	<b>p. 4</b>
<b>1. La mise en contexte</b> .....	<b>p. 5</b>
1.1 Un portrait sommaire de la MRC de La Matapédia.....	p. 5
1.2 L'éolien : un outil de développement économique pour La Matapédia.....	p. 6
1.2.1 L'état de la situation.....	p. 6
1.2.2 L'historique.....	p. 7
1.2.3 Les orientations locales.....	p. 7
<b>2. Le développement socio-économique du Québec et de ses régions</b> .....	<b>p. 8</b>
2.1 Le rôle d'Hydro-Québec.....	p. 8
2.2 La contribution de l'éolien au développement économique des régions.....	p. 9
2.3 La prise en charge du développement par les communautés.....	p. 9
<b>3. Des éléments de recommandations</b> .....	<b>p.10</b>
3.1 La synthèse.....	p.10
3.2 Approche communautaire.....	p.10
3.3 Critères de contenu minimal.....	p.11
3.4 Apport du projet pour les communautés locales.....	p.11
<b>4. Conclusion</b> .....	<b>p.13</b>

Annexe : Liste des membres du comité

## 1. La mise en contexte

### 1.1 Un portrait sommaire de la MRC de La Matapédia

Situé d'une part dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent et d'autre part associé à la Gaspésie touristique, le territoire de la MRC de La Matapédia est composé de 18 municipalités et couvre une superficie totale de 5 376 kilomètres carrés. Tel son climat bien particulier qui se démarque des zones littorales avoisinantes, la vallée de La Matapédia possède une nature charmante par sa flore et sa faune, mais surtout par la population qui l'habite, un total de 19 737<sup>1</sup> personnes y vive. Tout comme les MRC environnantes, La Matapédia subit, année après année, une baisse démographique tendancielle au profit des zones urbaines.

En effet, de toutes les MRC de la région bas-laurentienne, La Matapédia est celle qui affiche le taux d'exode des jeunes le plus important. Ayant un taux de chômage de 20,2 %<sup>2</sup> soit près de deux fois et demi supérieur au taux québécois, la région se compare plutôt à la Gaspésie qu'au Bas-saint-Laurent. « Les citoyens de La Matapédia sont à tout à fait conscients du problème de dévitalisation qui les afflige. Depuis plusieurs années, leurs efforts sont de plus en plus soutenus afin de contrer ces tendances lourdes : élaboration de stratégies de développement local, soutien à l'entrepreneuriat, programmes d'incitation au retour des jeunes en région, implantation d'un centre matapédien d'études collégiales, etc. Indirectement, ce combat perpétuel a amené ces gens à se soutenir mutuellement et ainsi à renforcer leur sentiment d'appartenance ; d'où une forme de culture régionale.<sup>3</sup> »

L'économie de La Matapédia repose fondamentalement sur ses ressources naturelles : l'agriculture ; la forêt et les activités récréo-touristiques. À cet effet, le rapport Canessa<sup>4</sup> fournit quelques statistiques intéressantes sur la présence de l'industrie de la transformation du bois dans les municipalités québécoises : « Même si l'on ne tient pas compte des effets économiques indirects résultant des dépenses et investissements de l'industrie de la transformation du bois, on constate que la présence de cette industrie est vitale pour un grand nombre de municipalités québécoises. La richesse collective de leurs habitants est largement tributaire du niveau de production des usines de transformation du bois et des autres activités forestières. » En ce qui concerne La Matapédia, l'étude mentionne que le secteur manufacturier a un taux de dépendance de 79,9% face à l'industrie de la transformation du bois. Les crises sévissant dans l'industrie forestière affecte alors davantage la région. D'ailleurs, plusieurs centaines d'emplois sont actuellement menacés à cause de la baisse récente des possibilités forestières, et cela jumelé à la crise du bois d'œuvre, la concurrence de la Chine, la valeur du dollar et à la hausse des prix du pétrole. Afin de diminuer la vulnérabilité de La Matapédia face à la ressource forestière, une stratégie de diversification économique a été élaborée en collaboration avec le gouvernement du Québec. Déposé en 2002, le plan de diversification industrielle de La Matapédia 2002-2005 a porté ses fruits,

*Les efforts sont de plus en plus soutenus : développement local, entrepreneuriat, stratégie de diversification, etc...*

*La richesse collective des habitants est largement dépendante de l'industrie de la transformation du bois et des autres activités forestières.*

<sup>1</sup> Statistiques Canada. Recensement de juin 2001. Modification en vertu du décret de janvier 2005 – gouvernement du Québec.

<sup>2</sup> Statistiques Canada 2001.

<sup>3</sup> MRC de La Matapédia. Schéma d'aménagement révisé de remplacement, 14 février 2001, page 21.

<sup>4</sup> CANESSA, André. L'industrie de la transformation du bois : une présence vitale dans plusieurs municipalités québécoises. Gouvernement du Québec, Ministère des ressources naturelles, 2000.

mais il reste encore beaucoup à faire, et les ressources manquent à l'appel.

Malgré que la région soit confrontée à une situation de pauvreté, et ce à plusieurs niveaux, les Matapédiens démontrent une grande volonté à développer leur magnifique coin de pays. D'ailleurs, il était souligné dans une étude de Marc-Urbain Proulx et Nathalie Riverin que des régions telles que la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent se situent en tête de liste pour la création relative nette d'entreprises. Si la dévitalisation des milieux ruraux existe, ce n'est pas par manque de dynamisme, « mais plutôt dû à un phénomène de sapement des ressources, des capitaux et de la population au profit des grands centres urbains<sup>5</sup> ».

En fait, les régions ne possèdent pas les moyens de leurs ambitions. Dans ce contexte, l'arrivée de la filière éolienne soulève bien des espoirs dans La Matapédia.

*Si la dévitalisation des milieux ruraux existe, ce n'est pas par manque de dynamisme. Les régions ne possèdent pas les moyens de leurs ambitions.*

## 1.2 L'éolien : un outil de développement économique pour La Matapédia

### 1.2.1 L'état de la situation

Dans le cadre du premier appel d'offres de 1000 MW d'énergie éolienne, le gouvernement a choisi de privilégier la Gaspésie en imposant d'abord aux soumissionnaires un contenu régional gaspésien minimal et en les incitant ensuite à réaliser des dépenses dans la région admissible en accordant une pondération de 30% à ce dernier critère soit le « contenu régional additionnel au minimum exigé ». Quoique contribuant au renforcement des deux principaux pôles urbains, Matane et Gaspé, la concentration de l'industrie éolienne en milieux urbains amène très peu d'impacts structurants pour les communautés rurales gaspésiennes. Quel sera l'impact réel, à long terme, de ce développement ? Qu'arrivera-t-il à ces nouvelles entreprises lorsque la construction des parcs sera terminée ?

Il n'est pas assuré que ce quota est source d'avenir pour la région gaspésienne. Les retombées espérées à long terme pour l'exploitation de sites éoliens sont minimes pour les gaspésiens :

- les compensations versées aux propriétaires de terres sont futiles ;
- les profits sortent de la région pour le plus grand bénéfice d'investisseurs étrangers ;
- les municipalités reçoivent des miettes et ne sont pas en mesure de percevoir des taxes sur ces infrastructures ;
- les citoyens subiront les désavantages de ce développement sans en toucher les bénéfices ;
- et la TGE est récupérée par l'ensemble de la société québécoise.

À première vue, la formule proposée rencontrait des objectifs louables de développement économique pour la Gaspésie et d'approvisionnement à prix concurrentiel pour Hydro-Québec. Au fond, la vraie gagnante, c'est la multinationale qui a réussi à se placer dans une situation quasi-monopolistique sur le territoire québécois. Certes, Hydro-Québec récolte une majeure partie des crédits fédéraux (EPEE) et s'approprie les crédits d'énergie renouvelables, mais l'ensemble du projet nécessite des investissements importants sur les réseaux de transport de l'électricité. Il ne faut surtout pas répéter le même scénario pour le deuxième appel d'offres.

*La concentration de l'industrie éolienne en deux pôles urbains amène très peu d'impacts structurants pour la Gaspésie rurale.*

<sup>5</sup> MRC de La Matapédia. Schéma d'aménagement révisé de remplacement, 14 février 2001, page 27.

## 1.2.2 L'histoire

Dans le cadre du lancement du premier appel d'offres, la Gaspésie et la MRC de Matane furent favorisées laissant pour compte les MRC limitrophes de La Matapédia et de La Mitis. Ce n'était pas la première fois, mais il est très souhaitable que ce soit la dernière. Pourtant, « au même titre que la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine et la Minganie-Basse-Côte-Nord, les MRC de Matapédia, Matane et Mitis font face à un problème structurel de développement et partagent la réalité économique de la Zone du Golfe<sup>6</sup> ». En fait, les 'Trois-M' font partie du segment où habite le 3,3 % des Canadiens les plus économiquement démunis. Et dans l'ordre des moins favorisées, La Matapédia arrive bonne 4<sup>e</sup> bien avant Matane et la Côte-de-Gaspé.

À l'automne 2003, les principaux intervenants du comté de Matapédia se sont regroupés en comité afin de demander au gouvernement l'inclusion des deux MRC dans la zone régionale admissible. Sans résultat, le comité a tout de même été à l'origine de la création de la Corporation de gestion intégrée de la ressource éolienne (La CGIRE).

Des projets éoliens en cours d'élaboration susciteront un intérêt croissant des élus et des citoyens à l'égard du développement éolien dans La Matapédia. À l'automne 2004, le CLD de La Matapédia convoqua une première séance d'information et d'orientation. À la fin de la séance, il était clair pour les participants qu'il fallait faire en sorte de maximiser les retombées économiques, sociales et environnementales liées à ce potentiel de développement. Finalement, au printemps 2005, le CLD de La Matapédia, sous l'égide de la MRC, mit en place le comité de travail sur le développement éolien. Le comité de travail se compose d'un total de 13 personnes issues d'organismes présents et actifs sur le territoire matapédien représentant différents secteurs d'activité soit l'agriculture, la forêt, le tourisme, le développement socio-économique et les instances décisionnelles (voir la liste complète à l'annexe 1).

## 1.2.3 Les orientations locales

Le comité s'est donné le mandat principal de tout mettre en œuvre afin de maximiser les retombées locales de la filière éolienne dans La Matapédia.

Le comité reconnaît l'apport des promoteurs privés sur notre territoire, et aussi les enjeux cruciaux pour l'avenir de la région. En effet, une industrie s'installe sur nos terres et occupe un espace considérable dans nos milieux de vie. Par l'implantation de ces tours gigantesques, nous voyons poindre à l'horizon des effets pervers sur l'attractivité de nos paysages, le développement de notre potentiel récréo-touristique, agricole et forestier. Quoiqu'il soit quelque peu difficile à l'heure actuelle d'évaluer les impacts à venir, la phase d'exploitation n'amène guère de retombées pour le milieu. Il y a donc une perte de bien-être pour les communautés rurales concernées, d'où l'importance de trouver une façon équitable de répartir l'usufruit de cette ressource locale entre les différents intervenants soit l'État, Hydro-Québec, les communautés visées et le promoteur.

La Matapédia veut être partie prenante du développement éolien sur son territoire. « Les ressources humaines et les compétences existent dans la région, il suffit de canaliser les efforts et renforcer les expertises : services aux entreprises, gestion de projets, ingénierie, études environnementales,

*L'exploitation d'un site éolien n'amène guère de retombées pour le milieu, d'où l'importance de répartir équitablement l'usufruit de cette ressource locale.*

<sup>6</sup> CANUEL, Claude. Analyse des disparités économiques régionales. Ville de Matane, novembre 2000, p.5

agronomie, concertation, services techniques municipaux et de la MRC pouvant être affectés au secteur éolien.<sup>7</sup> » Comme il existe dans notre région des ressources humaines ayant les compétences pour travailler sur le développement de projets éoliens, il faut intégrer ces expertises afin de favoriser le développement d'une économie du savoir dans la région. Il serait très pertinent que l'expertise liée à ce créneau spécifique se développe ailleurs qu'à Montréal, c'est-à-dire là où le potentiel éolien est exploitable.

*Les compétences existent dans la région, il faut intégrer ces expertises afin de favoriser le développement d'une économie du savoir dans la région.*

Il est aussi de notre avis qu'il est souhaitable pour la collectivité matapédienne de développer éventuellement un projet éolien collectif et communautaire. Dans une étude commandée à la firme ATI-Éolien au mois de juillet 2005, il est confirmé que La Matapédia possède un potentiel éolien exploitable de plus de 200 MW auquel pourrait s'ajouter des projets éoliens de plus petite puissance. Tout comme la forêt, le vent se taille allègrement une place sur le territoire, et il devient impératif de ne pas laisser l'ensemble des fruits liés à l'exploitation de cette ressource collective à des intérêts étrangers. Le gouvernement a le devoir de soutenir les régions du Québec dans ce sens.

## 2. Le développement socio-économique du Québec et de ses régions

### 2.1 Le rôle d'Hydro-Québec

*Pour bien assumer son rôle de moteur économique, Hydro-Québec s'engage à soutenir le développement du Québec et de l'ensemble de ses régions.*

La société d'État a été fondée en 1944. À cette époque, les entreprises privées ne se préoccupaient pas des régions rurales. Le principe étant toujours le même, la densité de la population n'assurait pas une rentabilité intéressante pour le privé. L'état québécois avait alors confié à Hydro-Québec un mandat d'électrification des régions rurales. Dans une industrie qui bénéficie d'économies d'échelle, la part d'Hydro-Québec sur la production électrique québécoise représentait bien peu. En 1962, le gouvernement libéral de Jean Lesage a procédé à la nationalisation de l'électricité faisant en sorte que l'état québécois prenne le contrôle sur sa principale ressource naturelle. L'hydro-électricité comme un moteur et un outil de développement économique pour la société québécoise, et plus encore.

En vertu de ses politiques, « Hydro-Québec considère son rôle social comme primordial et fondamental en tant que propriétaire, gestionnaire de ressources collectives et comme citoyen corporatif.

En conséquence, pour bien assumer son rôle de moteur économique et de citoyen corporatif responsable, Hydro-Québec s'engage à :

- soutenir le développement du Québec et de l'ensemble de ses régions en utilisant ses investissements, sa force de travail, son pouvoir d'achat, sa recherche et développement ainsi que le partenariat, dans des activités rentables pour l'entreprise ;
- contribuer au développement des collectivités qui accueillent de nouveaux équipements de production et transport ;

Comme entreprise attentive aux besoins des collectivités, Hydro-Québec s'engage à :

- travailler de concert avec les collectivités, dont les communautés autochtones, dans ses activités de planification, de conception, de réalisation et d'exploitation ;

<sup>7</sup> ATI-Éolien. Analyse des alternatives pour maximiser les retombées du déploiement de projets éoliens dans la vallée de La Matapédia, CLD de La Matapédia, août 2005, page 15.

- tenir compte dans ses activités de la diversité ethno-culturelle de la société québécoise.<sup>8</sup> »

## 2.2 La contribution de l'éolien au développement économique des régions

Tel qu'elle le stipule, la société d'état a un rôle à jouer dans le développement économique du Québec et de ses régions. Par le lien même qui unit Hydro-Québec au gouvernement du Québec, la société d'état a le devoir de contribuer à la maximisation du bien-être collectif. Dans un contexte où Hydro-Québec désire se procurer de l'électricité à prix concurrentiel et maximiser le bien-être social, plusieurs formules peuvent s'appliquer. Cependant, dans l'objectif d'en arriver à une allocation optimale des ressources, les régions concernées doivent nécessairement faire partie intégrante du développement éolien sur leur territoire respectif.

Le raisonnement est simple et déduit des prémisses de base des sciences économiques. Sur la base du principe que les économies réalisées par Hydro-Québec dans le processus d'appel d'offres sont directement proportionnelles aux sommes qui ne seront pas investies dans l'économie régionale, la société québécoise se prive alors de retombées pouvant découler, par exemple, de la mise en place de fonds d'investissement permettant de favoriser la prise en charge du développement économique par les instances régionales<sup>9</sup>. De façon globale, les impacts économiques positifs de l'éolien devraient être plus importants si les régions bénéficient directement d'investissements complémentaires. En niant l'implication directe des régions dans leur développement, le gouvernement agit de façon inéquitable envers ses régions et dans une vision de court terme.

À cause des particularités de développement local, l'investissement dans les régions ressources offre généralement un meilleur rendement sur le capital investi. Par exemple, « la situation financière de la société Innovatech Régions ressources, à cause notamment de la nature différente de ses activités, se distingue de celle des trois autres sociétés par la réalisation, année après année, de légers surplus d'exercice<sup>10</sup> ». Son comportement se démarque par la concentration de ses activités dans des domaines plus apparentés à la modernisation d'entreprises des secteurs traditionnels (technologies industrielles). Les réalités ne sont pas les mêmes en région.

## 2.3 La prise en charge du développement par les communautés

Par le dépôt de la Politique nationale de la ruralité en 2001, le gouvernement du Québec s'est engagé en faveur du monde rural. Notamment, le gouvernement entend « soutenir les communautés rurales dans leur effort pour bâtir un milieu de vie socialement, culturellement et économiquement prospère<sup>11</sup> ». Dans un objectif de revitalisation du monde rural, l'approche préconisée par la Politique de la ruralité s'appuie essentiellement sur la capacité des communautés à s'approprier leur développement.

*Afin d'en maximiser les retombées pour l'ensemble de la société québécoise, les régions concernées doivent faire partie intégrante du développement éolien sur leur territoire.*

*L'investissement dans les régions ressources offre généralement un meilleur rendement sur le capital investi.*

<sup>8</sup> Hydro-Québec. Extrait de « Nos politiques », 11 septembre 1998.

<sup>9</sup> Le terme régional sous-tend, et ce pour l'ensemble du document, les structures basés sur les territoires des municipalités régionales de comté (MRC).

<sup>10</sup> Brunet, Pierre. Rapport du groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque, Gouvernement du Québec, Ministère du Développement économique et régional, 2003, page 38.

<sup>11</sup> Déclaration en faveur du monde rural. Gouvernement du Québec, Ministère des Régions, 2001.

*S'appuyant constamment sur la capacité des communautés à s'approprier leur développement, le gouvernement du Québec, par la Politique de la ruralité, s'est engagé en faveur du monde rural.*

Le rôle du gouvernement consiste à encourager et soutenir, techniquement et financièrement, les initiatives issues des milieux. Chaque région est différente et poursuit son développement à des niveaux différents. Chaque région doit avoir la liberté de construire son avenir.

Comme le gouvernement s'est engagé à « inclure une clause territoriale qui tiendra compte des caractéristiques des milieux ruraux lors de l'examen des mémoires sur les projets de loi, de politique ou de règlement et à évaluer leur impact sur les milieux ruraux<sup>12</sup> », nous demandons à ce que les engagements gouvernementaux soient tenus. À cette fin, par nos recommandations, nous vous offrons un processus de mise en application simple qui s'arrime parfaitement avec les buts poursuivis par la mise en œuvre de la Politique de la ruralité.

### 3. Des éléments de recommandations

#### 3.1 La synthèse

Dans l'objectif de favoriser la prise en charge du développement éolien par les communautés locales et d'en maximiser les retombées pour le Québec et ses régions, nous proposons au gouvernement du Québec:

- de réserver un bloc d'énergie pour les projets communautaires;
- de mettre en place un processus, hors appel d'offres, pour la présentation de projets émanant des milieux ruraux;
- de faire attention que soit évitée une situation de monopole qui risquerait de desservir les intérêts du Québec au profit d'un fabricant;
- d'inclure dans le processus d'appel d'offres un critère "Apport du projet aux communautés locales, et ce avec une pondération d'au moins 60% afin de rétablir le pouvoir de la collectivité face aux promoteurs privés.

#### 3.2 Approche communautaire

Le projet de règlement tel que présenté ne permet pas aux initiatives communautaires de se tailler une place dans le développement éolien du Québec. Pourtant, plusieurs pays dans le monde tels que le Danemark et la Suède, et plus près de chez nous l'Ontario(province), ont adoptés des procédés permettant le développement de la ressource éolienne à l'intérieur de projets d'entrepreneuriat collectif.

Afin de favoriser la revitalisation de nos communautés rurales, nous vous proposons deux mesures :

- La réservation d'un bloc d'énergie pour les projets communautaires ;
- La mise en place d'un processus, hors appel d'offres, à un prix garanti et pour une période déterminée, pour la présentation de projets issus des milieux ruraux.

Par ailleurs, dans le cadre de ce dépôt de projets dits communautaires :

- les modalités doivent être adaptées et assouplies pour répondre aux besoins des communautés ;
- une attention particulière doit être portée aux communautés étant aux prises avec des difficultés socio-économiques, notamment des baisses de possibilités forestières, afin que l'éolien puisse contribuer à la diversification économique de ces collectivités.

*Favoriser l'émergence d'initiatives communautaires de développement de la ressource éolienne.*

<sup>12</sup> Politique nationale de la ruralité. Gouvernement du Québec, Ministère des Régions, 2001, page 52.

### 3.3 Critères de contenu minimal

Afin de favoriser un développement économique structurant de la filière éolienne au Québec et d'en maximiser les retombées, il est très pertinent d'imposer un contenu minimal de 60% de réalisation des dépenses au Québec. Pour le bénéfice de la société québécoise et dans la même optique que l'évaluation des projets du premier appel d'offres de 1 000 MW, un certain nombre de points doit être accordé pour les investissements réalisés au Québec qui dépassent les exigences minimales.

Il est entendu que la Gaspésie a besoin de consolider son industrie naissante, l'exigence de contenu gaspésien de 30 % doit être maintenue. Mais il faut porter une attention particulière au processus de sélection afin d'éviter l'induction d'une situation de monopole à l'égard du fabricant retenu lors du premier appel d'offres. Il ne faudrait surtout pas que cette situation desserve les intérêts de la société d'État, et par le fait même, nuise à la maximisation des retombées pour le Québec et ses régions.

### 3.4 Apport du projet pour les communautés locales

Dans un objectif de maximisation des retombées pour les communautés locales et la société québécoise, il est prioritaire d'accorder un traitement spécial au contenu local (MRC) et à l'apport du projet pour les communautés situées sur le territoire d'implantation du parc. En effet, ces dernières ont à supporter les externalités liées à la présence d'éoliennes sur leur territoire, et cela sans en retirer des bénéfices importants. Des impacts sont prévisibles et des coûts auront à être assumés par les municipalités, et particulièrement au niveau des réseaux routiers. Il convient de ne pas perdre de vue que les citoyens sont concernés par ce développement. Dans un contexte de développement durable, il faut nécessairement intégrer les préoccupations économiques, sociales et environnementales.

*Les communautés locales situées sur le territoire d'implantation d'un parc ont à supporter les externalités liées à la présence d'éoliennes, et cela sans en retirer des bénéfices importants.*

À ce sujet, Alain Webster, Université de Sherbrooke, mentionne que « pour que le critère du 'prix le plus bas' puisse permettre une allocation optimale des ressources, il faut être dans un marché concurrentiel où il n'y a pas d'externalités...La correction qui s'impose est d'internaliser l'externalité : faire entrer les coûts externes dans la prise de décision des décideurs. Selon la théorie économique, le marché serait alors à même de jouer son rôle d'allocateur des ressources de façon efficace<sup>13</sup> ». Dans le cadre actuel, les coûts sociaux, plus particulièrement, ne sont pas intégrés dans le coût de production et les entreprises n'ont pas intérêt à les inclure. Nous vous recommandons alors un cadre institutionnel qui permettra de prendre en considération l'apport du projet pour les communautés locales.

À cette fin, il est proposé d'inclure, au terme du processus de classement des soumissions, une pondération d'au moins 60% pour le critère « apport aux communautés locales ». Subdivisé en sous-critères, l'apport du projet à la communauté locale devra prendre en considération :

- 1) le contenu local ;
- 2) les compensations versées aux propriétaires privés et aux municipalités ;
- 3) l'acceptabilité du projet par le milieu ;
- 4) les retombées globales du projet au développement économique local.

<sup>13</sup> WEBSTER, Alain. La sécurité et l'avenir énergétique du Québec. Avis d'expert « Le développement durable », novembre 2004, page 7.

**(1) Contenu local**

Le pourcentage des dépenses et investissements réalisés localement, c'est-à-dire dans la région (MRC) d'implantation du projet, par rapport aux coûts globaux du parc éolien. Les coûts globaux représentent l'ensemble des coûts supportés avant la mise en exploitation du parc.

**(2) Compensations versées aux propriétaires privés et aux collectivités**

Le pourcentage des redevances versées localement (MRC) par rapport aux revenus bruts d'exploitation du parc.

**(3) Acceptabilité du projet par le milieu**

Le lien du promoteur avec le milieu d'accueil sera pris en considération. Le projet devra minimalement obtenir l'appui des municipalités et des MRC situées sur le territoire d'implantation. La qualité du partenariat avec la collectivité sera évaluée. La collectivité regroupe l'ensemble des intervenants socio-économiques et politiques oeuvrant sur le territoire (MRC) d'implantation du parc.

**(4) Retombées globales du projet au développement économique local**

Le pourcentage des retombées locales (MRC) directes et indirectes d'exploitation par rapport aux revenus bruts annuels. Les retombées directes se composent de l'ensemble des dépenses réalisées localement et des dividendes versées dans l'économie locale. Les retombées indirectes représentent l'ensemble des revenus réalisés sur les investissements résultant des revenus tirés de l'exploitation du parc.

*Afin de permettre une allocation optimale des ressources, il faut intégrer, au sein du processus de prise de décision, les impacts socio-économiques du projet sur la communauté locale.*

L'intérêt de ces recommandations est de soutenir la communauté locale dans ses actions de prise en charge de son développement en lui donnant un rapport de force face au promoteur privé. Comme les avenues prioritaires sont spécifiques à chaque milieu, la proposition précédente donne une marge de manœuvre à la communauté locale.

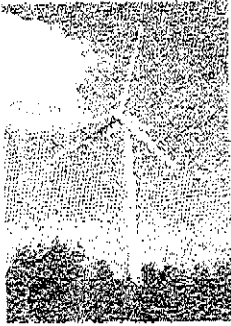
#### 4. Conclusion

Dans un contexte de dévitalisation des collectivités rurales, le gouvernement par sa politique de la ruralité souhaite favoriser la prise en charge des milieux. La Matapédia, comme plusieurs des milieux ruraux du Québec, est confronté à une situation de dévitalisation. Son économie est fortement dépendante de ses ressources naturelles. Dans le but de favoriser le développement économique de notre région, nous devons reprendre le contrôle sur nos ressources afin d'en faire une utilisation optimale, et ce dans le respect des principes d'un développement durable. Nous voulons avoir les moyens de prendre en charge notre avenir.

Les régions du Québec ne sont pas toutes les mêmes, chacune possède ses caractéristiques, ses forces, ses faiblesses et ses aspirations. Nous vous proposons un cadre réaliste de mise en œuvre de vos politiques, et plus spécialement la Politique nationale de la ruralité. Vous avez les moyens, le devoir et l'opportunité de soutenir les communautés rurales et favoriser l'émergence d'initiatives collectives et structurantes pour le développement économique du Québec et de ses régions. Par la mise en place des bons outils, vous permettrez aux régions de devenir des acteurs significatifs dans la création de la richesse, et c'est l'ensemble de la société québécoise qui en récoltera les bénéfices. Pour que tout le monde y gagne, faites-nous confiance !

Dirigé par les vents qui souffient sur nos montagnes, le comité de travail sur le développement éolien de La Matapédia entend poursuivre ses actions d'information et de mobilisation auprès des citoyens et organismes de La Matapédia. Le vent est là, et nous travaillerons ensemble dans l'objectif d'en maximiser ses retombées pour La Matapédia.

*Dans le but de favoriser le développement économique de notre région, nous devons reprendre le contrôle sur nos ressources afin d'en faire une utilisation optimale, et ce dans le respect des principes d'un développement durable. Par la mise en place des bons outils, vous permettrez aux régions de devenir des acteurs significatifs dans la création de la richesse, et c'est l'ensemble de la société québécoise qui en récoltera les bénéfices.*



*Le développement éolien  
dans  
La Matapédia*

**Liste des membres du comité de travail**

---

**MRC de La Matapédia**

Jean-Pierre Morneau, directeur général  
Philippe Marquis, maire de Sainte-Marguerite  
Jacques Parent, maire de Causapscal  
Gaëtan Ruest, maire de la ville d'Amqui

**CLD de La Matapédia**

Martin Dumoulin, directeur général  
Nellie Bouchard, chargée de projet

**SADC de La Matapédia**

Guy Côté, directeur général et/ou  
Caroline Gosselin

**La CGIRE**

Louis Drainville, président et/ou  
Alexandre Leclerc, chargé de projet

**Table tourisme de La Matapédia**

Germain Barrette

**Secteur Forestier**

Gilles Michaud, directeur général  
Société d'exploitation des ressources de la vallée (SERV)  
Fernand Saint-Laurent, directeur général  
Société d'Exploitation des ressources de la Mitis (SERM)

**Secteur Agricole**

Philippe Couture, président de l'UPA des Saumons  
Benoît Pelletier, président de l'UPA de la Vallée